



bpifrance

COMMUNIQUE DE PRESSE

1^{ER} FEVRIER 2017

Dans le cadre du Programme Européen de Soutien au secteur de la Création (CCS), Bpifrance et le Fonds Européen d'Investissement (FEI) ont signé ce jour le contrat de garantie permettant la mise sur le marché par Bpifrance du premier Prêt aux Industries Créatives pour les PME du secteur.

Paris, le 1^{er} février 2017 – En parallèle du plan de relance Juncker, la signature du contrat de garantie, entre le Fonds Européen d'Investissement (FEI) et Bpifrance, facilitera l'accès aux financements bancaires des PME du secteur des Industries Créatives. Bpifrance commercialisera son « Prêt aux Industries Créatives » avant juin 2017, avec l'objectif de financer 200 entreprises à travers une enveloppe de 30 millions d'euros supplémentaires pour répondre aux besoins jusqu'à présents peu couverts par le marché.

Les industries créatives représentent un secteur stratégique de l'économie française, à la fois levier de croissance et de rayonnement dans le monde. Luxe, architecture, mode, art visuels et décoratifs, gastronomie et spectacle vivant, ces disciplines sont toutes liées à la France et à son histoire collective qui a vu naître la haute couture, le cinéma et les arts décoratifs. La communauté sectorielle qui se reconnaît aujourd'hui sous l'appellation « French Touch » pèse **104 milliards d'euros du PIB, regroupe 500 000 entreprises et représente 1.7 million d'emplois.** **Bpifrance déploie une action ciblée conséquente en faveur des industries créatives avec une intervention en 2015 de 1.3 milliard d'euros pour 8000 entreprises accompagnées**, à travers les différents dispositifs de garantie bancaire, financement ou d'intervention en fonds propres (en direct via les fonds PME dédiés aux industries créatives, ou au travers des fonds partenaires).

La garantie FEI va permettre le financement de 200 PME en deux ans, facilitant notamment leurs investissements immatériels et leurs dépenses de développement jusqu'alors difficile à appréhender par le marché bancaire classique.

Afin que ce dispositif bénéficie au mieux aux entreprises de la Culture, Bpifrance s'appuiera sur un partenariat avec l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC) dont l'expertise sectorielle dans le domaine est reconnue.

Ce prêt s'adresse aux PME d'au moins trois ans.

Modalités techniques du prêt :

- Prêt sans garantie sur l'entreprise, ni son dirigeant
- Financement compris entre 50 K€ à 400 K€ (par bilan ou période de 12 mois)
- D'un montant maximum égal à celui des fonds propres ou quasi fonds propres de l'entreprise
- 7 ans dont 2 ans de différé d'amortissement du capital
- Cofinancement 1 pour 1 obligatoire (bancaire, apport en fonds propres, crowdfunding)

Pier Luigi Gilibert, Président Directeur Général du FEI : « Je suis heureux de signer aujourd'hui avec Bpifrance le premier contrat de garantie dédié au secteur des industries créatives et culturelles en France. L'accès au financement est très souvent limité pour les entreprises de ce secteur et cette coopération avec Bpifrance, un partenaire de long terme du FEI, jouera un rôle crucial dans l'accès au financement de ces PME ».

Andrus Ansip, Vice-Président chargé du marché numérique unique et Tibor Navracsics, Commissaire à l'éducation, à la culture, à la jeunesse et au sport : « Cet accord est une excellente nouvelle pour les PME du secteur des industries créatives et culturelles en France. L'enveloppe de 30 millions d'euros mobilisée démontre l'efficacité du programme Europe Créative pour soutenir le secteur culturel européen à accéder au financement. Cela soutient la créativité, l'emploi et l'innovation, et défend le bien le plus unique de l'Europe : sa culture vibrante et pluraliste ».

Pour Nicolas Dufourcq, Directeur Général de Bpifrance : « L'initiative européenne en faveur des industries créatives offre une opportunité majeure aux PME françaises du secteur. La garantie du FEI sera l'occasion, avec nos partenaires, notamment l'IFCIC, de mieux financer les entreprises de ces segments de marché et complètera naturellement l'action en fonds propres de Bpifrance pour la « French Touch ».

Contacts presse :

Bpifrance
Anne-Sophie de Faucigny
Mob : 06 46 01 52 86
Mail : as.defaucigny@bpifrance.fr

FEI
David Yormesor
Tél : +352 24 85 81 346
Mail : d.yormesor@eib.org

Commission Européenne
Nathalie Vandystadt
Tél : +32 229-67083
Mail : nathalie.vandystadt@ec.europa.eu

À propos de Bpifrance

Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres.

Bpifrance assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France.

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de 47 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), **Bpifrance** constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. **Bpifrance** agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- accompagner la croissance des entreprises ;
- préparer la compétitivité de demain ;
- contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

Plus d'informations sur : www.bpifrance.fr – Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance

A propos du Fonds Européen d'Investissement :

Le Fonds européen d'investissement (FEI) fait partie du groupe de la Banque européenne d'investissement. Sa principale mission du Fonds européen d'investissement (FEI) est de **soutenir les micro, petites et moyennes entreprises européennes en leur facilitant l'accès au financement**. Le FEI conçoit et met en œuvre des opérations de capital-risque et de capital de croissance ainsi que des instruments de garantie et de microfinance ciblant spécifiquement ce segment du marché. **Son rôle consiste donc à contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de soutien à l'innovation, à la recherche et au développement, à l'esprit d'entreprise, à la croissance et à l'emploi.**